

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 29                             | 29          | 29                                  |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **19 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit.....  
Et le dix-neuf décembre.....  
à vingt heures.....le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel  
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas - Maire

**N°115**

Date de convocation  
**12 DECEMBRE 2018**

Date affichage  
**21 DECEMBRE 2018**

**PRESENTS** : M. MOULA N., M. FRANTZ S., Mme KLOECKNER C., M. GOUJARD A., Mme TASSIN A-C., Mme CHANI Y., M. FEREC P., Mme CARON V., Mme VANDERSTRAETEN C., M. FACQ J-M, M. ROUX M., Mme WILLI F., Mme GAUTIER A., Mme PAUL G., Mme WOLF A-S., M. AGOSTINI L., M. DRUMONT E., Mme ERNAULT E., M. BOURGEOIS N., M. RESSIAN F., Mme KADDOURI L.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. GURDALA J-N. par Mme WILLI F.  
Mme MOULA C. par M. MOULA N.  
M. CAILLUYER F. par M. ROUX M.  
Mme DELEPIERE S. par Mme VANDERSTRAETEN C.  
M. HERBLOT D. par M. GOUJARD A.  
M. HENRIQUET S. par M. FEREC P.  
Mme HALE C. par Mme KLOECKNER C.  
Mme VELLA M. par Mme ERNAULT E.

**Secrétaire de séance** : Mme KLOECKNER C.

OBJET :

### **Autorisation donnée au Maire pour signer la convention territoriale globale**

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAF) offre des services diversifiés aux familles. Son action consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projets afin de garantir l'accès aux droits sur des champs d'interventions variés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de son action, la CAF propose à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) et aux communes membres la signature d'une convention territoriale globale (CTG), jointe au présent rapport.

La convention territoriale globale est une convention de partenariats visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire de l'Aire Cantilienne.

Un comité de pilotage et un comité technique composés des représentants des collectivités et de techniciens ont été créés pour la mise en œuvre de cette convention.

La CTG s'est appuyée sur un diagnostic partagé avec les partenaires qui a permis d'identifier les besoins du territoire et de proposer des solutions adaptées. Un plan d'actions sur une période de quatre ans est ainsi proposé. Les thématiques retenues sont l'enfance, la jeunesse et la parentalité. Il en résulte un programme de huit fiches actions, annexées au présent rapport, avec les objectifs suivants :

- la réalisation d'un état des lieux de l'offre d'accueil de la petite enfance existante accompagné de l'établissement d'un support commun ;
- la réflexion sur la création d'une structure petite enfance intercommunale à proximité de la gare d'Orry-la-Ville en complémentarité des structures existantes par la réalisation d'une étude de besoins sur l'offre d'accueil du territoire ;
- le positionnement du relais assistant maternel comme premier interlocuteur d'informations des parents sur les différents modes de garde petite enfance ;
- l'incitation des assistantes maternelles à bénéficier des services du relais assistant maternel et à se référencer sur le site mon-enfant.fr ;
- l'incitation des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires à être déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et/ou avoir un conventionnement avec la CAF ;
- la réflexion sur l'accueil et les actions en direction des jeunes âgés de 12 à 17 ans par la réalisation d'un état des lieux et d'un recensement des besoins des adolescents et des familles ;
- la réflexion sur la création d'un lieu d'accueil enfants parents par la réalisation d'un questionnaire auprès des familles pour connaître leurs besoins et le recensement des actions parentalités existantes ;
- la présentation des différents dispositifs Cnaf (Caisse Nationale des Allocations Familiales).

Dans le cadre de cette convention, les partenaires s'engagent à mobiliser les actions nécessaires pour atteindre les objectifs qui y sont mentionnés. La commune de Lamorlaye a en charge le pilotage de l'action relative à la création d'un lieu d'accueil enfants parents.

La convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021. Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception transmise trois mois avant la fin de la convention.

Compte-tenu de tout ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention territoriale globale jointe au présent rapport, et tout document nécessaire à l'application de cette convention.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention territoriale globale, jointe à la présente délibération, et tout document nécessaire à l'application de cette convention.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,  
POUR COPIE CONFORME.

 Le Maire,  
**Nicolas MOULA**